



L'Est Républicain
Edition de Meuse
Meuse, mercredi 14 janvier 2026 760 mots, p. BADU4

Meuse

PFAS ou polluants éternels : les questions que vous vous posez

Depuis le 5 juillet 2025, les termes PFAS et polluants éternels hantent les nuits et questionnent les jours des habitants de quatre communes du Nord de la Meuse. Depuis cette date, il leur est interdit de boire l'eau du robinet. Mais de quoi s'agit-il ? Comment est apparue cette pollution ? Notre article pour comprendre cette crise, qui dépasse les frontières de la seule Meuse.

Quand et où le scandale des PFAS a-t-il commencé en Meuse ?

La préfecture de la Meuse a pris un arrêté le 3 juillet 2025 interdisant la consommation d'eau du robinet à l'ensemble des habitants des communes de Juvigny-sur-Loison, Louppy-sur-Loison, Han-lès-Juvigny et Remoiville. Cela concernait environ 700 personnes.

Après analyse par l'ARS, la concentration de PFAS dépassait les normes de qualité. L'ARS avait alerté les services de l'État du Département, le 3 juin 2025. Avant ? « Auparavant, les PFAS n'étaient pas recherchés », relayait-on.

Les taux de PFAS étaient de 2,7 microgramme par litre (ou 2 700 nanogrammes par litre) à Juvigny et 2,5 à Louppy. La valeur guide est fixée à 0,1 microgramme par litre (équivalent à 100 nanogrammes par litre).

S'organisait alors la distribution de bouteilles d'eau minérale.

L'ancienne papeterie de Stenay se trouvait alors dans le collimateur des pouvoirs publics comme cause de la pollution via ses boues industrielles épandues. Épandage des boues de la papeterie accordé par arrêté préfectoral à partir de 2000.

Le dernier propriétaire a appris la crise via L'Est Républicain. Il confiait notamment : « Si l'hypothèse selon laquelle des boues contaminées auraient été épandues venait à se confirmer, cela remonterait à une période où l'usine ne nous appartenait pas encore. Durant la période de détention par Accursia Capital, les PFAS n'étaient pas utilisés dans le processus de production. »

Dans un deuxième temps, c'est une activité de compostage qui était visée. Du côté de Juvigny-sur-Loison. Quelques jours après la révélation du scandale, le gérant n'avait pas répondu à nos sollicitations. Gérant qui est aussi le maire de la commune.

Outre les quatre communes meusiennes, onze dans les Ardennes subissent le même sort.

Les PFAS, c'est quoi ?

Chimiquement, les PFAS sont des per- et polyfluoroalkylées, des substances de synthèse. C'est-à-dire qu'on ne les retrouve pas dans la nature. Ils ont aussi été rebaptisés polluants éternels. Utilisés dans de nombreux produits de la vie courante, ils sont extrêmement persistants dans l'environnement (air, eau...). Ils rassemblent des milliers de composés chimiques différents.

Ce sont des éléments chimiques complexes composés de carbone et de fluor.

La première trace remonte à 1938 et une découverte accidentelle du téflon par l'entreprise de chimie DuPont de Nemours (États-Unis). Les PFAS ont commencé à être utilisés dans les années 1950.

Et le TFA ?

Une autre substance fait parler d'elle depuis quelques mois, l'acide trifluoroacétique (TFA, une minuscule molécule issue de la dégradation du gaz fluoré ou d'herbicides fluorés), un PFAS qui n'est pas réglementé à ce jour. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) évalue sa toxicité.

Pour l'heure, il est très peu recherché lors des analyses de l'eau effectuées par les agences régionales de santé. Il est aussi difficilement filtrable.

Selon l'Anses, si le TFA est présent à plus de 100 ng/l (nanogramme par litre, ou 0,1 µg/l), l'eau devrait être considérée comme non conforme. Quand la direction générale de la santé a, de son côté, préconisé un taux de 60 ng/l dans l'eau potable..

Comment repérer les PFAS sur une étiquette ?

Si un produit contient un PFAS, l'étiquette mentionne « PTFE », « perfluoro », « polyfluoro » ou « fluoropolymère ». Les emballages alimentaires ou des ustensiles de cuisine peuvent en contenir. Des traces de PFAS et particulièrement de TFA sont repérées dans de plus en plus de vins. Des organismes et laboratoires les recherchent aussi davantage qu'auparavant.

Combien coûte une analyse ?

Pour une recherche de PFAS dans le sang, le tarif de 135 euros est avancé.

Un chercheur renommé en Franche-Comté, Grégorio Crini, de l'Université Marie-et-Louis-Pasteur, a indiqué début 2025 : « Entre 400 et 1 000 € par analyse, selon le laboratoire. Pour 42 molécules, je paie 550 €. C'est du business. C'est aussi la raison pour laquelle on ne les recherche pas systématiquement. » D'ailleurs, la réglementation ne l'impose pas.

Illustration(s) :

Les PFAS sont utilisés dans de nombreux produits de la vie courante et sont extrêmement persistants dans l'environnement.
Photo d'illustration Marianon Duchalet

© 2026 L'Est Républicain. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260114-ERP-d0fc5598d1094c12856489c48140bca4